

Conseil d'administration restreint du 21 octobre 2019

1 Remarque préliminaire

Je vous laisse regarder les compte-rendus officiels avec le détail des présents et des absents. Vous pourrez ainsi vous faire une idée de quelles listes prennent leur travail de représentation à coeur.

2 Prise de parole du directeur

Le directeur fait un retour la remise des diplômes qui s'est tenu le 19 octobre 2019. J'ai retenu le chiffre de 342 diplômés pour 2019. Deux diplômés de février 2019 ont été oubliés mais réintégrés. En 2020, la remise des diplômes aura lieu le 24 octobre soit juste avant la semaine de vacances d'automne.

Autre information, les élections du prochain BDE sont fixés au 20 février 2020.

3 Diplôme soudage

Notre collègue David Balloy présente une proposition de diplôme universitaire (DU) pour une formation "soudure". Cette formation recrute sur les viviers école d'ingénieurs et M2. Si j'ai bien compris, la formation serait sur le modèle de l'alternance (promotion de 13 élèves) et accepterait les formations continues. Pour Polytech'Lille le vivier de recrutement concerne les spécialités mécanique, sciences des matériaux, génie civil et production. La formation prendrait place pour moitié à Polytech'Lille et pour moitié (travaux pratiques) à l'AFPI.

Petite parenthèse pour présenter l'AFPI. Je n'avais jamais entendu parler de cet organisme et il n'a pas franchement été présenté durant les discussions sur le DU. Sa connaissance était, me semblait-il, un prérequis. J'ai saisi dans une discussion ultérieure que l'AFPI dépendait de l'UIMM. Si vous prenez quelques instant pour chercher sur le réseau, vous apprendrez que l'UIMM est la branche métallurgique du medef. Branche rendue célèbre en 2007 pour une affaire de caisse noire et d'abus de bien social. L'AFPI est un organisme de formation dans le domaine de la métallurgie et est "membre du réseau de l'UIMM" (dixit).

Donc les travaux pratiques se feront dans un local Lillois de l'AFPI qui dispose de plus de bancs de TP que l'école. Il nous est aussi dit que la formation se compose de 448 heures présentiellees étalées sur 16 semaines.

S'ensuivent les interventions suivantes.

- Ce diplôme augmentera-t-il l'employabilité des élèves-ingénieurs? Il est répondu que c'est l'objet même du DU, car des postes dans le domaine de la soudure nécessitent une certification.
- Il est dit qu'une enquête auprès des élèves ingénieurs concernés a montré que quelques élèves étaient intéressés par la formation (10
- J'ai cru comprendre que son image déficiente poussait l'UIMM à passer par des écoles d'ingénieurs pour proposer des formations et que le DU de Polytech'Lille recevrait leurs candidats des hauts de France et de la normandie.
- Le directeur de la mécanique se demande sur quelles bases se fait le coût affiché de 174 euros par heure de la formation. Il est répondu qu'il s'agit des chiffres de l'université. Après quelques échanges il apparaît que ce coût suppose des interventions par des vacataires ou à

coup d'heures complémentaires. Le coût est largement sous-évalué par rapport à un coût basé sur les salaires des enseignants-chercheurs impliqués. Le porteur de projet explique qu'il fallait un coût comparable avec celui affiché par l'AFPI (153 euros).

- Il est dit qu'il est intéressant d'avoir une idée du coût horaire et du seuil de rentabilité de la formation (13 élèves). Revient sur le tapis le sujet des mastères dont certains ont ouvert avec un effectif inférieur à l'effectif seuil fixé à 8. La direction répond, en opposition totale avec la remarque précédente, que les coûts des mastères sont surévalués, que l'externalisation du DU de soudure coûte cher et que ce n'est pas le cas dans les mastères de l'école et enfin que les mastères sont ouverts pour une question de visibilité de l'école.
- Il est demandé si, concernant la partie Polytech'Lille, une démarche a été effectuée pour s'assurer que des enseignants étaient disponibles. Il est répondu que oui car le nom de ces enseignants doit faire partie du montage du diplôme, une certification étant nécessaire pour les enseignants en question.
- Un autre participant demande s'il a été vérifié que les dits enseignants pouvaient effectuer les heures complémentaires nécessaires au vu des limitations imposées par l'école sur les heures complémentaires. La direction répond qu'il n'est pas possible de donner les noms des enseignants présentés en conseil d'administration, il faudra attendre un conseil d'école restreint.
- Il est demandé si ce type de formation arrive à vivre dans les autres écoles du réseau où elle est dispensée. Il est répondu que oui pour Montpellier, que pas vraiment pour les autres mais qu'il s'agit d'écoles qui n'ont pas la dynamique (dixit) de Polytech'Lille.

A noter qu'un collègue qui souhaitait avoir une vision chiffrée des autres formations hébergées par Polytech'Lille (comme cela a été fait dans le cas du présent DU), s'est fait, il n'y a pas d'autre mot, engueuler par la direction.

La mise en place de ce DU est approuvée avec 1 voix contre et 4 abstentions. Je me suis abstenu sur le principe qu'il n'est pas raisonnable, dans le contexte actuel de manque de postes, de créer des formations sans en fermer d'autres. Je n'ai pas voté contre par respect pour le travail de montage du dossier effectué par notre collègue. J'avais procuration pour un autre membre élu du CA. Pour cette procuration, j'ai laissé faire et cette voix s'est ajoutée aux voix pour.

4 Recrutement de personnels

En marge du recrutement, il est annoncé que la dotation de Polytech'Lille par l'université (DGF) passe de 328K euros (DGF sur les 12 dernières années) à 400K euros soit une augmentation de 20% alors que la DGF globale baisse de 2%.

Pas de modification sur les recrutements par rapport aux derniers CA. J'ai d'ailleurs demandé pourquoi il fallait un vote sur ce point. Il m'a été répondu que le retour de l'université présenté au CAR du 23 septembre 2019 était un retour oral (voir le compte-rendu correspondant). Il faut donc voter sur le retour écrit.

Une intervention pour rappeler que les postes n'ont pas été alloués dans l'ordre demandé par Polytech'Lille (un poste de 63ème section en troisième position alloué et un poste en deuxième position de 6ème section non allouée). Il est répondu que le poste de 6ème section n'a pas été alloué en raison, en partie, d'une restructuration des laboratoires de la sixième section sur l'université.

La proposition de l'université est approuvée avec deux abstentions. J'ai voté pour.

5 Commission pédagogique

Je n'ai pas noté grand'chose sur le retour de la commission pédagogique mis à part une demande des relations internationales pour que les spécialités adaptent leur formule de calcul pour laisser partir les élèves en mobilité. Thomas Rougelot, chiffres à l'appui, montre que cette formule n'a pas de sens car elle n'est pas équitable d'une spécialité à l'autre. Thomas Rougelot et Assi N'Guessan se proposent pour concocter une formule correcte.

Une discussion est lancée sur l'adoption d'une règle permettant de refuser des épreuves complémentaires aux absentéistes. Il est finalement répondu que cela n'est pas possible sans un contrôle d'absence rigoureux (du type de celui des apprentis). Sans ce contrôle, des recours juridiques sont à prévoir.

Je ne sais plus comment, le cas du fils du directeur de l'université, élève dans notre école, est évoqué. J'en ai retenu qu'il devait encore valider une unité d'enseignement pour pouvoir continuer ses études d'ingénieur par apprentissage.

6 Maquettes pédagogiques de licence et de master

Parole est donnée à Hussein Mroueh, chargé des licences et masters opérés par Polytech'Lille. Il nous est expliqué que la refonte des LM a débuté au printemps 2017. Il est regretté que le travail se soit fait dans de mauvaises conditions : par exemple, il a été demandé de remplir des documents complexes en 15 jours. A la date du 21/10/2019, il manquait des retours de collègues pour finir d'établir les maquettes pédagogiques.

Quelques interventions préudent à l'empoignade du conseil d'administration suivant.

- Le directeur de la spécialité mécanique va dans le sens des conditions de travail déplorable : pas d'informations revenant de la direction de l'université, des ordres successifs contradictoires et un processus d'établissement des maquettes totalement opaque. Il est donné comme exemple de directive arbitraire le fait de devoir donner aux modules uniquement 3, 6 ou 9 ECTS. Renseignements pris, cette directive vient du fait que la responsable vient d'une université à faible effectif ou ce système permettait d'établir des LM à la carte. Ce système n'est pas applicable dans une université pléthorique comme celle de Lille pour des simples raisons de logistique.
- Il est dit que dans 3 des 5 masters de génie civil, les enseignements étaient à 100% des cours magistraux. Ce qui n'est peut être pas très pédagogique ?
- Au vu de l'état des maquettes le responsable demande un report de la décision du CA. Le directeur repousse le vote au CAR du 25/11/2019.

Enfin le responsable du secrétariat déplore ne pas avoir assez d'informations pour saisir la maquette du mastère MRT et il est annoncé que la maquette PeiP serait discuté après le présent conseil d'administration.

7 Questions diverses

Thomas Rougelot tente d'aborder le problème du système de réservation de salles (choix entre l'actuel ADE et une application nommée hyperplannig). Le directeur préfère discuter de cette question à huis clos en conseil de direction (le 9 décembre) pour une approbation dans un CAR ultérieur (celui du 16 décembre). A noter que ce point n'a pas été abordé dans le dit CAR du 16 décembre comme vous pourrez le constater dans le compte-rendu correspondant.

Une discussion sur l'organisation des examens à l'école (pour cause de désengagement du service des examens de l'université) est aussi reportée en conseil de direction.

Le problème des élèves en mobilité dans des pays déclarés instables par le gouvernement est évoqué. Il est finalement dit que les relations internationales géraient de façon très attentive ces situations. Le directeur affirme, qu'au pire, l'école se chargerait du rapatriement de ses élèves.